

# VILLE DE RIORGES

N° 5\_3

OBJET :

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

### ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMÉS AU 1ER SEMESTRE 2020

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 NOVEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT.

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE****ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES  
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE  
DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES  
JEUNE PUBLIC PROGRAMMÉS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

« Au cours du premier semestre 2020, la programmation culturelle municipale accueillera, comme chaque année, deux spectacles proposés au public scolaire à la salle du Grand Marais.

Le spectacle CUMULO NIMBUS proposé aux élèves de la maternelle au CP lors de quatre séances réparties comme suit :

- lundi 13 janvier 2020 à 14h15,
- mardi 14 janvier 2020 à 9h30,
- mardi 14 janvier 2020 à 10h45,
- mardi 14 janvier 2020 à 14h15.

La partie co-contractante est La Toute Petite Compagnie. Le coût de cession prévisionnel est de 2 321 € TTC.

Le spectacle LES SOULIERS ROUGES proposé aux élèves du CE1 au CM2 lors de trois séances réparties comme suit :

- mardi 4 février 2020 à 10h00,
- mardi 4 février 2020 à 14h00,
- jeudi 6 février 2020 à 10h00.

La partie co-contractante est In Pulse Créations. Le coût de cession prévisionnel est de 4 226 € TTC.

La Cie In Pulse sera accueillie à la salle du Grand Marais pour une résidence de travail scénique en amont du spectacle. Cette résidence donnera lieu à la rédaction d'une convention. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 autorise le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation de ces programmations ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 novembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN